

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021**

Sous la présidence de Madame Hélène COMOY, Maire.

Date de convocation : 2 mars 2021

Date d'affichage du CR : 9 mars 2021

Etaient présents : Romaric BATTISTELI, Tony BOITELET, Patrick CERVEAU, Hélène COMOY, Françoise MALAQUIN, Bernard MARIEUX, Gisèle MENETREY, Baptiste MOREAU, Bernard SARRAZIN.

Représentés : Mathieu CERVEAU donne pouvoir à Baptiste MOREAU

Secrétaire de séance : Patrick CERVEAU

Ordre du jour : Approbation du compte rendu du 15 février 2021 ; Travaux local commerce multiservices : choix des devis, plan de financement ; Informations et questions diverses.

Approbation du compte-rendu du 15 février 2021 :

Adoption à l'unanimité des membres présents.

1. Travaux local commerce multiservices : choix des devis, plan de financement**Délibération n°8/2021 :**

Vu l'avis favorable de l'étude de viabilité économique réalisée par la CCI ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** de réaliser le projet d'aménagement du local commerce multiservices d'un montant total de 17 800,65 € HT (2 400 € pour l'étude et 15 400,65 € pour les travaux)
- **Décide** d'inscrire ces dépenses au budget primitif 2021.
- **Accepte** à 9 voix pour et 1 contre, le devis de PORTALP France d'un montant de 4 968,50 € HT pour la pose d'une porte coulissante.
- **Accepte** le devis de KOMILFO d'un montant de 2 572,36 € HT pour la pose de 2 châssis fixes.
- **Accepte** le devis de SAS Gilles GAUTHIER d'un montant de 2 911,60 € HT pour la pose d'un climatiseur réversible.
- **Accepte** le devis d'ADELEC d'un montant de 910,00 € HT pour les travaux d'électricité.
- **Accepte** le devis de l'entreprise SARRAZIN d'un montant de 4 038,19 € HT pour les travaux de maçonnerie et de toiture.
- **Sollicite** une subvention de 60 % du montant HT au titre de la DETR avec déduction de 3 ans de loyer soit 5 400 €.
- **Sollicite** une subvention de 20 % du montant HT au titre de l'aide au commerce en milieu rural du Conseil Départemental
- **Etablit** le plan prévisionnel de financement suivant :

- Subvention DETR 60%	7 440 €
- Subvention Conseil départemental 20%	3 560 €
- Part communale : fonds libres	6 800,65 € HT

Informations et questions diverses : Néant

Ordre du jour épuisé, séance levée à 22h20.